

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du mercredi 6 juin 2018

N° de délibération : 2018-23-CS	
CADRE :	Fonctionnement
OBJET :	Représentant(e)s de Charente Numérique à l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD 16)

L'an deux mille dix-huit, le 6 juin à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT	X			
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ
M. Jonathan MUÑOZ	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE		X		Pouvoir donné à M. Alain THOMAS
M. Alain THOMAS	X			
M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD		X		M. Patrick EPAUD, suppléant
M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Dix-neuf délégués étant présents ou représentés, représentant quarante-huit droits de vote sur quarante-huit (100 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que par délibération n° 2018-9-CS en date du 28 février 2018, le Comité syndical de Charente Numérique a approuvé les statuts de l'Agence Technique Départementale de la Charente ainsi que l'adhésion à l'ATD 16 pour le volet assistance numérique et informatique à compter du début d'année 2018 ;

Considérant qu'il convient désormais de désigner un(e) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant(e) de Charente Numérique à l'ATD 16 ;

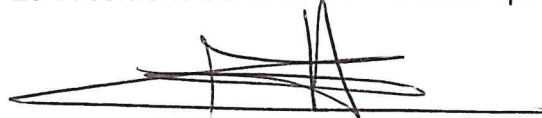
DECIDE de nommer à l'unanimité M. Jean-Paul ZUCCHI représentant titulaire de Charente Numérique à l'ATD 16.

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEUGENDRE	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT (pouvoir donné à M. Jacques CHABOT)	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT	X			
M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ)	X			
M. Jonathan MUÑOZ	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE (pouvoir donné à M. Alain THOMAS)	X			
M. Alain THOMAS	X			
M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD Suppléant de M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



Jacques CHABOT